



Communiqué de presse

Paris, le 09 mars 2022

L'ACPR souhaite tester les technologies permettant aux banques de lutter ensemble contre le blanchiment des capitaux

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) propose à la place financière une expérimentation sur les méthodes collaboratives et la mutualisation de données dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), et plus particulièrement celui de la détection des transactions suspectes.

Dans le prolongement de ses travaux sur l'intelligence artificielle (IA), et de la publication de deux documents de réflexion¹, l'ACPR souhaite organiser une expérimentation afin d'évaluer les bénéfices de la mutualisation de données sur la performance des modèles de détection des transactions suspectes dans le domaine de la LCB-FT dans le secteur bancaire.

Selon le Groupe d'action financière (GAFI), qui a publié un rapport² sur ce thème en 2021, avec la mise en commun des données et l'analyse collaborative, les institutions financières peuvent mieux comprendre, évaluer et réduire les risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et par là même, identifier plus facilement les activités illégales.

En raison du caractère novateur de son format et des technologies mobilisées, cette expérimentation se déroulera en plusieurs temps :

- Une réunion de présentation le 30 mars 2022 à destination des acteurs intéressés par une participation à ce projet d'expérimentation : banques et prestataires techniques.
- Un « Tech Sprint », permettant à des prestataires techniques fournissant des solutions en matière de calculs collaboratifs et de mutualisation de données³ de présenter leur savoir-faire aux banques volontaires.
- En parallèle, des ateliers de réflexion et de modélisation avec les banques participant à l'expérimentation, notamment pour établir les cas d'usage les plus intéressants à tester.
- La mise en œuvre des méthodes retenues et l'évaluation des résultats par chacune des équipes composées de banques et de prestataire(s).

Avec cette expérimentation, l'objectif de l'ACPR est de stimuler la réflexion de place sur les applications de l'IA dans le domaine de la LCB-FT. Plus concrètement, cette expérimentation sera l'occasion, en testant des solutions de mutualisation ou d'analyse collaborative de données, d'explorer une piste

¹ Rapport « [Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier](#) » (2018) et Rapport « [Gouvernance des algorithmes d'intelligence artificielle dans le secteur financier](#) » (2020)

² [Stocktake on data pooling, collaborative analytics and data protection](#)

³ Solutions reposant notamment sur les « PETs » (*Privacy-Enhancing Technologies* ou méthodes de préservation de la confidentialité)

d'amélioration des algorithmes de détection, susceptible de réduire le nombre de fausses alertes et d'augmenter ainsi l'efficacité de la lutte contre le blanchiment.

Pour les travaux envisagés dans le cadre de l'expérimentation, l'ACPR se placera en position de facilitateur et non de contrôleur. Aucune des informations recueillies lors de ces travaux, réalisés sous l'égide du pôle Fintech-Innovation de l'Autorité, ne pourra donner lieu à d'éventuelles « suites de contrôle ».

L'ACPR invite les professionnels intéressés à **une réunion de présentation le 30 mars de 15h30 à 17h**. Pour vous inscrire, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse : fintech-innovation@acpr.banque-france.fr avant le 20 mars.

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/> / Suivez-nous sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#)

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76